

## Elisabeth Borne dénonce « le développement anarchique » des éoliennes

**Au Sénat, la ministre de la transition écologique et solidaire a durci le ton contre l'éolien terrestre, plaidant pour une meilleure répartition des parcs sur le territoire.**

[https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/02/18/elisabeth-borne-denonce-le-developpement-anarchique-des-eoliennes\\_6030007\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/02/18/elisabeth-borne-denonce-le-developpement-anarchique-des-eoliennes_6030007_3244.html)

LE MONDE - 18 février 2020 - Par Nabil Wakim



*Des éoliennes, à Cagnicourt (Pas-de-Calais), près de Cambrai, le 22 mai 2019. PASCAL ROSSIGNOL / REUTERS*

Les termes sont choisis, mais l'inflexion est réelle. Invitée de la commission des affaires économiques du Sénat, mardi 18 février, la ministre de la transition écologique et solidaire, Elisabeth Borne, s'est livrée à une charge sévère contre « *le développement anarchique* » de l'éolien, en répondant à la sénatrice UDI de Côte-d'Or, Anne-Catherine Loisier.

« *C'est vraiment un énorme sujet, je l'ai dit aux acteurs de la filière* », a expliqué la ministre, en citant plusieurs exemples : « *Il y a des emplacements de parcs éoliens en covisibilité avec des monuments historiques. Je ne comprends même pas comment on a pu arriver à ces situations. On a des territoires dans lesquels on a une dispersion de petits parcs de taille et de forme variable qui donnent une saturation visuelle, voire une situation d'encercllement autour de certains bourgs qui est absolument insupportable.* »

Mme Borne a défendu les mesures qu'elle a négociées en décembre 2019 avec les acteurs de la filière « *pour un développement harmonieux de l'éolien* ». Elle a plaidé pour une meilleure répartition des parcs sur le territoire – il est vrai que les Hauts-de-France et le Grand-Est concentrent la moitié de la puissance éolienne raccordée au réseau.

## Changement progressif de ton

La critique a de quoi surprendre, alors que le gouvernement a jusqu'ici plutôt défendu la filière éolienne. Elisabeth Borne était invitée au Sénat pour défendre la programmation pluriannuelle de l'énergie. Ce texte, actuellement en consultation publique sur le site du ministère, fixe les orientations de politique énergétique de la France pour les dix prochaines années. Or, au cœur de cette stratégie se trouve justement un développement massif de l'éolien terrestre, qui, au cours de la période, doit plus que doubler en matière de puissance installée.

Le gouvernement veut « faire passer le parc éolien de 8 000 mâts fin 2018 à environ 14 500 en 2028, soit une augmentation de 6 500 mâts ». Le document prévoit également un développement important de l'éolien en mer. Le sujet est capital, alors que le pays est loin d'atteindre ses objectifs au niveau du développement des énergies renouvelables.

Jusque-là, les prédécesseurs de Mme Borne avaient pris des initiatives pour soutenir l'éolien. Ainsi, Nicolas Hulot et son secrétaire d'Etat d'alors, Sébastien Lecornu, avaient mis en place un groupe de travail qui avait conduit à l'adoption de plusieurs mesures, notamment pour limiter les recours contre l'installation d'éoliennes. Or, les opposants à l'éolien emploient précisément les arguments de Mme Borne en invoquant, entre autres, la défense du patrimoine et la saturation visuelle.

Avec ce changement progressif de ton, la ministre emboîte le pas du président de la République, qui estimait, mi-janvier à Pau, que « la capacité à développer massivement de l'éolien [était] réduite ». « On pourra le faire où il y a consensus, mais le consensus autour de l'éolien est en train de nettement s'affaiblir dans notre pays. »

Nabil Wakim